

Maison des Sports de Pagaie – 2 chemin de la Victoire
77 360 Vaires-sur-Marne

Tel. +33 (0)1 45 11 08 50

Email. ffck@ffck.org

www.ffck.org

Réunion de la Commission de Surveillance Electorale

du mardi 17 mars 2026

Recevabilité des candidatures au Conseil d'administration

Réunion tenue le 17 mars 2026 en présence de ses membres :

- Emmanuel GIRARD, Président de la Commission
- Catherine DRIDER, Membre,
- Margaux PINSON, Membre.

Les services administratifs ont assisté, sans avoir participé aux délibérations, à la réunion dans le cadre de l'accompagnement administratif de la commission.

Vu le Code du sport ;

Vu les Statuts de la FFCK ;

Vu le Règlement Intérieur de la FFCK et ses annexes ;

Vu le courrier de la Secrétaire générale de la FFCK du 26 février 2026 informant du processus de candidatures aux élections des postes vacants du Conseil d'Administration de la FFCK ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 10 janvier 2026 validant la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale du 11 avril 2026 ;

Vu la présence de l'ensemble des membres de la commission, en visio-conférence ;

Vu l'objet de cette réunion qui est d'examiner la validité des candidatures déposées pour l'élection des postes vacants au Conseil d'Administration de la FFCK en vue de l'Assemblée Générale Elective du samedi 11 avril 2026 ;

Vu la réception par le siège fédéral des candidatures au Conseil d'administration ;

La Commission a notamment examiné les critères statutaires suivants :

- Dépôt de la candidature 30 jours avant l'AGE
- Dépôt de la candidature par courrier postal
- Majorité légale au 01/01/2026
- Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)
- Licence fédérale annuelle avec pratique en 2026
- Licence fédérale annuelle en 2025
- Appartenance à une structure membre pour déterminer le collège

1- Analyse des candidatures au Conseil d'administration (élection le 11/04/2026)

La FFCK a reçu 4 candidatures afin de pourvoir les postes vacants :

- 2 candidatures sur le poste réservé de médecin licencié au sein d'une structure affiliée,
- 1 candidature sur le poste réservé à une femme licenciée au sein d'une structure agréée,
- 1 candidature sur le poste réservé à un membre licencié au sein d'une structure associée,
- 1 candidatures de femmes,
- 3 candidatures d'hommes,

La commission de surveillance électorale a examiné chaque candidature séparément.

Après examen, la commission de surveillance électorale a déclaré **recevables** les candidatures suivantes afin de pourvoir le poste réservé à un médecin licencié au sein d'une structure affiliée (collège I) :

- KOEHLIN Daniel
- GEOFFROY Alexandre

Après examen, la commission de surveillance électorale a déclaré **irrecevable** la candidature suivante afin de pourvoir le poste réservé à une femme licenciée au sein d'une structure agréée (collège II) :

- LOUIS Catherine

Après examen, la commission de surveillance électorale a déclaré **recevable** la candidature suivante afin de pourvoir le poste réservé à un licencié au sein d'une structure associée (collège III) :

- MAHIEUX Cédric



*

*

*

La CSOE valide le principe suivant de communication de sa décision :

- Notification individualisée à chaque candidat, relative à la recevabilité de sa candidature, par lettre recommandée avec avis de réception et courrier électronique, accompagnée du présent relevé de décision,
- Mise en ligne du présent relevé sur le site internet de la FFCK.

*

*

*

Pour la Commission de surveillance électorale

Emmanuel GIRARD, Président

